LE FALGA

BULLETIN MUNICIPAL 2019

N° 25 - JANVIER 2020

ÉDITORIAL

Il n'est pas un jour où la question du changement climatique provoqué par l'homme n'est évoquée.
Il y a encore très peu de temps les rapporteurs de ce sujet étaient qualifiés de rabat-joie.
En fait, ils étaient malheureusement dans le vrai. L'homme détruit sa planète par la façon dont il l'exploite, par la façon dont il vit et dame nature réagit de façon inquiétante. En ce début d'année, il n'est nullement question d'être pessimiste car le comportement de chacun peut infléchir la tendance. « Il faut tous regarder dans la même direction et chacun peut agir pour que ça marche en changeant sa façon de se nourrir, de se loger ou de se déplacer ». *
En ce début d'année, je vous propose une réflexion à partir de la fameuse légende amérindienne du Colibri .
« Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : "Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! "
Et le colibri lui répondit : *"Je le sais, mais je fais ma part."*
La part de chacun, tout est là ...

Bien à vous, **Isabelle COUTUREAU**.

*Jean JOUZEL, climatologue, glaciologue,lanceur d'alerte climatique, membre du GIEC

ÉTAT CIVIL

Naissance:
Anaïs MONTAGNÉ le 13 mars 2019
Tiago MONTAGNÉ 8 DECEMBRE 2019
Jules SASSIER-GRANZOTTO le 18 décembre 2019

Mariage: ♥
Marie EMBRY et Vincent PETIT 14 décembre 2019

Nouveaux arrivants :
Camille DALLAN et Pierre NARCISSE
Mr SOUQUET - Mme MORIN et leurs enfants
André NEL - Annie FRAYSSINET
Jean CAZENAVE

Décès:
Félix BOSC 5 août 2019

Hommage à Félix BOSC 1922-2019, par une ancienne habitante et maire du Falga, Aline Gouxette.
« Félix, dit Féfé par les anciens du Falga était une figure appréciée et attachante pour notre petite commune. Il devient forgeron après le décès de son père. Travailleur polyvalent dans ce métier : forgeron, maréchal-ferrant, entrepreneur de labour et de battage à l'ancienne il passa enfin à la moisson avec la moissonneuse batteuse. Il y avait toujours du monde à la forge, à la maison pour le tabac, au café, à la pompe à essence et à la cabine téléphonique, secondé par son épouse Marie-Louise dont il eut deux enfants, Michèle et Jean-Louis .
Enfant, je me souviens de Féfé avec son enclume, aiguisant les socs, soudant , forgeant, de cette chaleur et étincelles dans la forge.Toujours présent, il écoutait les nouvelles et les ragots des uns et des autres. Il ne comptait pas son temps, toujours actif. A cette époque, l'isolement des campagnes développait l'entraide et la solidarité. Chez Féfé, aussi, grand rassemblement dans la vaste salle pour la fête locale, la forge était un lieu d'accueil, de relations et de vie pour la population en marche pendant les 30 glorieuses.
Avec la mécanisation, notre forgeron dû se reconvertir et quitta le Falga pour Revel où il sera employé dans une entreprise de machines agricoles. Il fut membre aussi du Conseil Municipal durant 47 ans avec 2 mandats d'adjoint. Ainsi, nous avons partagé une vie rude, difficile, où rayonnait la joie et le respect. Merci Féfé pour les petits bonheurs simples que tu as offerts , souvenirs indélébiles mais si précieux, encore à partager aujourd'hui. »
La Mairie a rendu un hommage anticipé à Félix Bosc, en baptisant, tout naturellement, en son honneur en 2000, la place de notre village : « Place de la Forge ». Il en fut très touché.

TRAVAUX COMMUNAUX

Travaux d'épareuse sur la voirie communale, talus et banquettes.
Achèvement de la sécurisation de l'entrée et de la sortie du cimetière par l'installation par la commune d'un stop et de 2 sens -interdits.
Travaux sur la voirie communale
Point à temps sur voies diverses Enduit bicouche et enrobé à froid: le Moulin, Montplaisir, sur la poutre de rive du virage de la montée vers église.
Relookage des points de regroupement des conteneurs poubelles dans un matériau solide et discret. 6 points sur 10 sont fais en 2019. Suite et fin des 4 restants en 2020.
Fin de la deuxième tranche de travaux de l'intérieur des locaux de la mairie : isolation phonique et thermique des murs de la salle Jacques MONTAGNE (foyer rural).
Remplacement des dalles du faux plafond de la salle Alain CÉRÈNE (salle du Conseil).
A ce jour l'intérieur des locaux de la mairie sont refaits, changements des huisseries en double vitrage, peinture , isolation phonique et thermique et ceci en vue d'économie d'énergie et du confort de chacun. Le constat de la réussite de l'insonorisation a été unanime lors du repas de la fête locale, offert aux administrés (100 personnes). Plus besoin de crier pour se faire entendre de ses voisins de table.
Remplacement de tous les bancs vermoulus de l'église.
Adressage:
Afin de se préparer à l'arrivée de la fibre, pour nos GPS, pour les secours, pour le facteur, les livraisons... le Conseil Municipal s'est engagé dans la dénomination de nos voies et la numérotation de nos maisons. Le cadastre a été la référence de base pour les dénominations. Un prestataire de service mettra en place en février 2020 les panneaux de signalisation et il incombera à chacun de fixer au mât de sa boîte aux lettres le numéro qui lui sera attribué. Chaque habitation conserve le nom de son lieu-dit qui sera suivi du numéro et du nom de la voie.
Exemple: Mr et Mme X
« Le Paradis » 1 route de la Mairie 31540 Le Falga

INITIATIVES

* L'idée de créer un **jardin communal partagé pédagogique intergénérationnel en permaculture**, était sous-tendu par plusieurs objectifs: développement de la biodiversité (création d'habitats pour la faune et les insectes utiles, enrichissement de la terre), favoriser le « faire ensemble » qui tisse du lien social entre les générations, s'initier à la permaculture.
Atelier participatifs tous les mois de façon fixe et librement sur initiative personnelle
1° octobre; première réunion des Colibris
10 octobre; plan du jardin partagé communal des Colibris
28 octobre: semis différentes variétés de blés, graines paysannes anciennes
16 novembre: plantation de fèves, ail, arbustes, petits pois et oignons .

*** La permaculture, qu'es aquò ?**
- un travail du sol qui ne bouleverse pas sa structure.
- une fertilisation organique fondée sur les engrais verts et le compostage
- aucun traitements phytosanitaires mais utilisation de produits naturels
- le choix judicieux des variétés les mieux adaptées au territoire local
- Eau : économie et usage optimum pour éviter le gaspillage.
- la constitution de haies vives pour protéger les sols des vents et constituer de petits systèmes favorables au développement des plantes cultivées, au bien-être des animaux, au maintien d'une faune et d'une flore auxiliaires utiles.
- la réhabilitation des savoir-faire traditionnels.

* 1ère édition, réussie, de **Ferme en Ferme** par Hélène et Jérôme Delmas sur leur exploitation d'élevage de poulets Bio pour faire découvrir la profession et les produits locaux.

Jardin Partagé

Ferme En Ferme 2019

Groupe Folklorique hongrois

Vide Grenier

Bien Vivre Ensemble Au Falga

RETROSPECTIVE 2019

Animations portées par le Comité des Fêtes et la Mairie:

19 janvier : vœux de la municipalité
8 février : atelier de taille avec Les Jardins d'Amandine
12 mars : deuxième atelier participatif de plantations
27 avril, 1ère édition à Montplaisir de Ferme en Ferme
8 mai Marché de Printemps
16 juin Rando des agriculteurs avec l'ACVA (Association Cantonale pour la Vulgarisation de l'Agriculture) 10 km au Falga
20 juin Peinture sur bois et Saint Jean
13 juillet Marché nocturne
5 août groupe folklorique hongrois
6 septembre soirée irlandaise
29 septembre vide grenier
25 septembre, Art Ephémère. Mise en place d'un atelier participatif (mosaïque au tricot).
25 octobre mise en place mosaïque tricotée sur troncs
26 et 27 octobre fête locale.
Lors de la fête nous avons rendu hommage à Jacques Montagné décédé le 26 juillet 2018 , conseiller municipal et Alain Cérène le 4 octobre 2018 conseiller municipal , tous les deux durant 3 mandats, de 2001 à 2018.
La salle du Foyer rural sera désormais la salle J. Montagné et la salle du Conseil Municipal, salle A. Cérène.
7 décembre téléthon , cyclotouristes de Revel et contes pour tous
15 décembre marché de Noël

ENFANTS

26 février fabrication de nichoirs pour mésanges et rossignols.
20 avril cueillette des œufs de pâques au bosquet de la Belle au Bois Dormant.
23 avril réalisation d'un épouvantail par chaque enfant
8 juin plantation légumes d'été
22 octobre petits et grands au Jardin des Colibris
23 décembre visite, en mini bus, de la maison du Bois et du Jouet à Hautpoul

SUITE DES PHOTOS PAGE 6

Soirée Irlandaise

Marché de Printemps

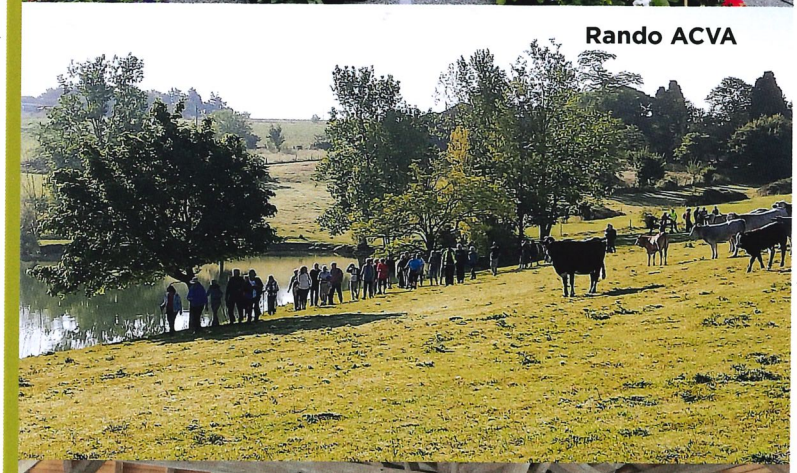
Rando ACVA

Rando ACVA

Fête Locale

Cyclotouristes De Revel

Marché De Noël

Pâques

ENVIRONNEMENT

Le Bruit *(extraits de la réglementation des services de l'Etat)*

« Tout auteur de bruit pourra être sanctionné dès lors que ce bruit porte atteinte à la tranquillité du voisinage par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité ». Il faut savoir également que le «droit» d'organiser une fête bruyante une fois par mois est un mythe qui n'a aucun fondement juridique.

L'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 a autorisé l'utilisation d'appareils de jardinage et de bricolage (tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, scies) :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Broyeur

La commune prend en charge les frais de la première heure d'utilisation du broyeur du Sipom (20 m3). Contacter la mairie.

Recyclante à Caraman 1 avenue des sports . Ouverte le samedi matin 10h.**07 52 06 06 14**

URBANISME

Les dossiers d'urbanisme sont disponibles en mairie ou sur le site Internet du ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durable.

Rappel :

**Les vérandas, les abris de jardin d'une surface supérieure à 5m2 doivent impérativement faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie.*

**Tous travaux réalisés sans déclaration préalable, doivent être régularisés.*

**Le remaniement de toiture, les Velux, les piscines, les clôtures sont également soumis à déclaration préalable.*

Le fait d'effectuer des travaux soumis à autorisation sans les avoir préalablement déclarés est constitutif d'une infraction pénale et peut faire l'objet de poursuites.

Afrique du Sud. Parc Krüger. A. Nel

INTERCOMMUNALITÉ

P.L.U.I

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme visant à planifier et gérer le développement et l'aménagement du territoire, sur l'ensemble des 28 communes de l'intercommunalité à l'horizon 2030. Il est établi dans un but d'intérêt général.
Le PLUi définira les grandes orientations d'aménagement en termes d'environnement et de cadre de vie, d'habitat, de mobilités, d'économie ... Par ailleurs, il réglementera les usages des sols :
- Le type d'occupation (urbain, agricole, naturel, etc.)
- Les règles de constructibilité s'imposant aux demandes d'autorisation d'urbanisme

Quels sont les objectifs ?
- Adapter le projet de territoire aux évolutions législatives,
- Valoriser le cadre de vie des habitants et renforcer l'attractivité du territoire,
- Favoriser le développement économique et commercial et soutenir les activités agricoles,
-Répondre aux évolutions démographiques et aux besoins qui en découlent en matière d'habitat, de services, de mobilité, etc.

Où en est-on, en décembre 2019 ?
La première étape consistait à élaborer un diagnostic
La finalisation de cette première étape a marqué l'entrée dans la phase du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**. Le PADD définit les grandes lignes politiques du projet de territoire pour les 10 prochaines années.
Il précise les orientations générales en matière d'accueil de population, d'habitat, d'urbanisme et d'équipements, de communications numériques et de mobilités, de développement économique et touristique ainsi que de protection des espaces naturels et agricoles. Les objectifs de modération de la consommation d'espace doivent également être fixés pour les 10 prochaines années.
Afin de présenter les premières bases du PADD aux habitants, deux réunions publiques de concertation se sont déroulées le 2 et 3 décembre 2019 à Saint- Félix Lauragais et à Revel.

Où consulter les documents du PLUi ?
Le diagnostic complet est consultable en format papier au siège de la Communauté de communes ainsi que dans les 28 mairies du territoire, aux heures et aux jours habituels d'ouverture.

Comment s'informer ?
Vous pouvez également rester informés de l'avancée du PLUi via les différents supports d'information de l'intercommunalité et des communes :
- Le site internet de la Communauté de Communes : www.revel-lauragais.com
- La page Facebook : facebook.com/LauragaisRevelSorezois
- La Newsletter du PLUI, qui est envoyée par mail aux administrés qui le souhaitent.
- Le bulletin intercommunal et les différents bulletins communaux

Comment s'exprimer ?
Pour toute contribution ou requête, un registre de concertation est disponible dans chacune des mairies du territoire ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes.

Bassin d'Arcachon J-L et M Bosc

LES FALGATIENS VOYAGENT

Céfalù SICILE .A et A-M Granzotto

Guyane. 250Èmè lancement de la fusée Ariane 5. Brigitte et Jean-Louis LEMMET

INFORMATIONS MUNICIPALES

* **Marchés mensuels** sous la halle tous les premiers lundis de chaque mois.
* **Marché de Printemps** 8 mai 2020.
* **Reprise des marchés** d'été tous les lundis sous la halle de juillet et août
* Nouveautés à la Garenne : le «Gîte de la Garenne» 06 08 98 87 53 et l'installation de Iréne DANZA- comme Thérapeute en médecine traditionnelle chinoise, spécialisée en diététique (même numéro).
* **Élections municipales** le 15 mars 2020, de 8h00 à 18h00
* **Renouvellement des livres** de la bibliothèque par la médiathèque départementale.
* Les locaux de la mairie ont été prêtés pour l'assemblée générale de l'ACVA, Lycée agricole de Carcassonne et la Communauté de Communes pour un Conseil le
* **INSEE: Le recensement** de la population de 2019 donne comme population totale du Falga **130 habitants.**
* **FORMALITÉS:** Les passeports se font uniquement à Revel. Les cartes d'identité se font dans toutes les communes bourg-centre comme Revel, Villefranche de Lauragais, Lanta , Caraman... après un rendez-vous téléphonique, sachant que les délais peuvent être très longs. La carte grise se fait uniquement en ligne. Depuis le 1er novembre la déclaration conjointe de PACS s'enregistre soit à la mairie soit auprès d'un notaire.
* **S.P.A:** L'adhésion de notre commune à la Société Protectrice des Animaux vous permet d'en utiliser les services. Contact au **05 61 47 60 00.**
* **Location Foyer Rural** (aux Falgatiens uniquement pour la tranquilité des riverains)

60 € du 1er Mai au 31 septembre - 100 € du 1er octobre au 30 avril
30 € l'utilisation de la Halle, si besoin électricité

Chèque de caution de 300 **€** à l'ordre du Trésor Public - Chèque de location à l'ordre du Trésor Public - Attestation d'assurance et responsabilité civile
Mis à disposition gratuitement : 4 tables en bois stables + tréteaux en fer + 10 bancs.
Contactez Sabine Preteux au 06 64 97 11 62.

* **PERMANENCE DE LA MAIRIE**

Sandrine PONGI est notre secrétaire de mairie depuis le mois de mars 2019.
Lundi : 8 h 30 – 12 h 30 et 14 h 30 – 17 h 30
Madame le Maire reçoit sur rendez-vous le Samedi matin
Place de la Forge - 31540 Le Falga - 05 61 83 02 35 - mairie.lefalga@orange.fr

LE VERRE SE TRIE PARTOUT ET SE RECYCLE À L'INFINI !!!

Tristes constatations du SIPOM de Revel qui assure la collecte du verre sur le territoire : après analyse des ordures ménagères, il y a encore trop de verre dans celles-ci : pots de yaourts en verre, flacon de vernis à ongles, flacon de parfum..... une bouteille en verre sur trois mises sur le marché s'y trouve.
Une bouteille de 75cl égale 300g de verre. Sur ce territoire, ce sont 330 tonnes de trop dans les ordures et qui pèsent lourd dans la facture. C'est beaucoup trop.
Chacun est un premier maillon de la chaîne du recyclage et doit prendre conscience qu'en réalisant rigoureusement le geste de pré-tri, le verre d'emballage sera recyclé à 100% et à l'infini.
Le verre est transformé en calcin, fondu et redonne une pâte de verre. Aussi est-il redit : « Pensons aux économies d'énergie et à la préservation des ressources naturelles sans oublier les éboueurs pour lesquels la présence de verre dans les poubelles peut être dangereuse ».
Le SIPOM remercie toutes les personnes qui ont adopté le «geste verre » permettant de collecter plus de 1000 tonnes par an dans les colonnes à verre.
Que peut-on mettre dans les conteneurs à verre ? Tout le verre d'emballage : bouteilles, flacons, bocaux et pots, flacons de parfum. Le verre plat (vitres) doit être amené en déchetterie.
TROC tous les premiers mercredi de chaque mois au SIPOM. **05 62 71 22 83**

Comité de rédaction et de relecture : Isabelle Coutureau, Anne-Marie Granzotto, Jean-Louis Bosc. Crédit photo : Isabelle Coutureau - Conception & Impression : Copy Revel